

Consortium Novel Food de l'European Industrial Hemp Association

OBX est membre du [consortium Novel Food de l'European Industrial Hemp Association's \(EIHA\)](#). Le consortium Novel Food de l'EIHA, officiellement lancé en juin 2020, est le projet de l'association visant à ouvrir la voie pour les aliments à base de chanvre et les extraits de chanvre, y compris le CBD, au Royaume-Uni et dans les états membres de l'Union européenne.

En rejoignant le consortium créé par l'EIHA, OBX s'associe à d'autres entreprises pour poursuivre les études de sécurité pour fournir un accès sûr et facile aux produits à base de cannabinoïdes dans tout le R.-U. et l'UE. La demande conjointe d'approbation de nouveaux aliments nécessite, avec toutes les études toxicologiques pertinentes, une dépense financière estimée à 3 500 000 € maximum.

En mai, le consortium Novel Food de l'European Industrial Hemp Association's (EIHA) [a reçu la confirmation de la Food Standards Agency \(FSA\)](#) du R.-U. selon laquelle sa demande relative à de nouveaux aliments avait été approuvée et les produits à base de CBD de ses membres peuvent rester dans les rayons au R.-U. L'approbation s'applique aux produits à base de CBD normaux ou à spectre complet et à l'isolat naturel à base de CBD fabriqués par les membres du consortium.

La validation officielle sera accordée après les prochains résultats des études toxicologiques sur le CBD et le THC, attendus plus tard dans l'année. En accordant une pré-validation, la FSA reconnaît la capacité du consortium de l'EIHA à évaluer et à déterminer les niveaux de sécurité de ses produits à base de CBD. L'étude relative au THC sur les êtres humains sera réalisée par Chem-Safe dans les laboratoires BPL au début de l'été. Les résultats de cette étude permettront à la FSA de déterminer et d'établir les niveaux de consommation sans danger des traces naturelles de THC dans les aliments et suppléments à base de chanvre.

INGRÉDIENTS BRUTS:

Les produits suivants sont approuvés par le biais de la demande du consortium Novel Food de l'EIHA:

- **DISTILLAT À SPECTRE COMPLET CONFORME** - Le numéro de dossier EIHA pour CBD normal (c'est-à-dire distillat) : Réf de demande : RP438 (SPECTRE COMPLET)
- **ISOLAT DE CBD** - Le numéro de dossier de l'EIHA pour l'ISOLAT DE CBD : Réf de demande : RP427 (ISOLAT)

PRODUITS FINIS:

- Toute marque avec un produit fini qui était en vente au Royaume-Uni avant le 13 février 2020 qui a soumis sa demande avant le 31 mars 2021 ou a depuis accordé une sous-licence à un membre de l'EIHA peut continuer à vendre ce produit en magasin ou en ligne, et peut changer de fournisseurs de CBD pour n'importe quel fournisseur de CBD faisant partie de la demande commune de l'EIHA ou ayant soumis sa propre demande.
- Toute marque avec un nouveau produit fini qui n'était PAS en vente avant le 13 février 2020 doit passer par l'ensemble du processus des nouveaux aliments pour le(s) nouveau(x) produit(s) qu'elle souhaite introduire dans les magasins, en obtenant une autorisation complète (inclusion sur la liste publique de la FSA) avant de pénétrer sur le marché.

COSMÉTIQUES:

La Commission européenne inclut le CANNABIDIOL (CBD) et le CANNABIGÉROL (CBG) dans la base de données CosIng*. Ces ingrédients sont désormais autorisés dans des cosmétiques sans aucune restriction.

- Numéro(s) CAS : 13956-29-1, 25654-31-3

Voir la page 2 pour plus d'informations sur les exigences en matière de produits finis pour les produits sur les marchés du Royaume-Uni et de l'UE. Großbritannien und in der EU.



Formulations du produit

Produits couverts par la demande conjointe de l'EIHA pour les nouveaux aliments

Paramètre	Isoler	Or	Ordinaire	Brut
Description plus précise	Cannabidiol pur (CBD) dans huile de graines de chanvre	Extrait/Distillat, de couleur miel, partiellement ou totalement décarboxylé, de Cannabis sativa L.-Extrait, huile de graines de chanvre	Cannabis sativa L. - Extrait, (presque) complet décarboxylé, dans huile de graines de chanvre	Cannabis sativa L.- Extrait, non traité thermiquement (non décarboxylé), dans huile de graines de chanvre
Matière première (MP) 1 pour la formulation	Cannabidiol naturel pur (CBD, teneur > 98,0 %, isolé après purification avant formulation)	Distillat ou extrait (raffiné) à partir d'un Cannabis sativa L.-Extrait	Cannabis sativa L. - Extrait, (presque) complet décarboxylé	Cannabis sativa L. - Extrait, non traité thermiquement, contient principalement du CBDA/CBD
teneur en THC-Δ9 dans MP1	< 0,2 %	Env. 1% ou max. 0,2 % (0,3 %) * peut contenir du THCA en petites quantités et ratios rel. THC	Env. 1% ou max. 0,2 % (0,3 %) * peut contenir du THCA en petites quantités et ratios rel. THC	Env. 1% ou max. 0,2 % (0,3 %) * peut contenir du THCA en petites quantités et ratios rel. THC
Matière première (MP) 2 pour la formulation	huile de graines de chanvre	huile de graines de chanvre	huile de graines de chanvre	huile de graines de chanvre
Processus de fabrication pour MP1	Par extraction par solvant (tout solvant sous Dir 2009/32/CE) des parties aériennes de Cannabis sativa L. (feuilles et/ou fleurs)	Par extraction par solvant (tout solvant sous Dir 2009/32/CE) des parties aériennes de Cannabis sativa L. (feuilles et/ou fleurs)	Par extraction par solvant (tout solvant sous Dir 2009/32/CE) des parties aériennes de Cannabis sativa L. (feuilles et/ou fleurs)	Par extraction par solvant (tout solvant sous Dir 2009/32/CE) des parties aériennes de Cannabis sativa L. (feuilles et/ou fleurs)
Processus de fabrication pour MP2	par pression à froid à partir de graines de chanvre de Cannabis sativa L., filtration éventuelle	par pression à froid à partir de graines de chanvre de Cannabis sativa L., filtration éventuelle	par pression à froid à partir de graines de chanvre de Cannabis sativa L., filtration éventuelle	par pression à froid à partir de graines de chanvre de Cannabis sativa L., filtration éventuelle
Certif. d'anal. avec bilan de masse disponible pour MP1	par un laboratoire certifié	par un laboratoire certifié	par un laboratoire certifié	par un laboratoire certifié
Processus de production pour la formulation	en mélangeant MP1 dans MP2 pour donner une solution homogène	en mélangeant MP1 dans MP2 pour donner une solution homogène	en mélangeant MP1 dans MP2 pour donner une solution homogène	en mélangeant MP1 dans MP2 pour donner une solution homogène
Teneur en CBD dans la formulation	jusqu'à 10 %	jusqu'à 10 %	jusqu'à 10 %	jusqu'à 10 %
Δ9-THC-Gehalt in Rezeptur*	0,001 - 0,02 % (10 - 200 ppm)	jusqu'à 0,2 %	jusqu'à 0,2 %	jusqu'à 0,2 %

* Les valeurs supérieures pour le THC doivent être conformes aux limites de THC des réglementations sur les stupéfiants ou des valeurs indicatives pour les aliments données par les autorités nationales et l'EFSA